



Trajet domicile-travail: la voiture reste en tête mais perd du terrain

Le diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail vient de livrer ses résultats. Si 2/3 de ces déplacements se font seul(e) voiture, on notera la belle progression du vélo (en particulier à Bruxelles) et du train (en Flandre et en Wallonie) ainsi que la forte diminution du covoiturage et le succès du télétravail.



Le diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail a eu lieu en 2014. Tous les employeurs qui occupent au moins 100 travailleurs sont tenus de compléter un questionnaire pour chacune de leurs unités d'établissement où travaillent au moins 30 personnes. Près de 4000 employeurs ont participé à cette enquête, reprenant les habitudes de déplacements de 1,5 millions de travailleurs.

Répartition modale selon le lieu de travail

	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
■ Voiture (seul)	81,7%	68,5%	37,9%	65,6%
■ Covoiturage	3,4%	3,3%	1,2%	2,9%
■ Moto	1,0%	1,3%	1,1%	1,2%
■ Train	5,0%	5,3%	34,1%	10,9%
■ Métro, tram, bus	4,0%	3,9%	19,0%	6,9%
■ TCE*	0,4%	1,1%	0,3%	0,8%
■ Vélo	1,5%	14,9%	3,0%	9,5%
■ Marche	3,1%	1,7%	3,4%	2,4%

TABEAU 2 : RÉPARTITION MODALE SELON LE LIEU DE TRAVAIL, *TCE : TRANSPORT COLLECTIF ORGANISÉ PAR L'EMPLOYEUR

La voiture reste de loin le mode le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail, avec 65,6% des déplacements. Les transports publics sont quant à eux utilisés par 17,7% des travailleurs.

9,5% des travailleurs utilisent le vélo et seulement 2,9% font du covoiturage avec d'autres collègues. Les répartitions modales sont fort différentes selon la Région où est située l'entreprise.

Evolution entre 2005 et 2014

Mode	BELGIQUE			BRUXELLES			FLANDRE			WALLONIE		
	2005	2014		2005	2014		2005	2014		2005	2014	
Voiture (seul)	66,8%	65,6%	-2%	45,1%	37,9%	-16%	68,7%	68,5%	-0%	80,4%	81,7%	+2%
Covoiturage	4,7%	2,9%	-38%	2,5%	1,2%	-49%	5,2%	3,3%	-36%	5,2%	3,4%	-35%
Moto	1,7%	1,2%	-33%	0,8%	1,1%	+38%	2,2%	1,3%	-41%	1,5%	1,0%	-31%
Train	9,5%	10,9%	+15%	32,2%	34,1%	+6%	4,1%	5,3%	+31%	4,4%	5,0%	+13%
Métro, tram, bus	5,9%	6,9%	+16%	15,0%	19,0%	+27%	3,9%	3,9%	+0%	3,6%	4,0%	+9%
TCE	1,2%	0,8%	-34%	0,7%	0,3%	-59%	1,6%	1,1%	-31%	0,5%	0,4%	-8%
Vélo	7,8%	9,5%	+21%	1,2%	3,0%	+148%	12,3%	14,9%	+21%	1,3%	1,5%	+13%
Marche	2,4%	2,4%	-2%	2,6%	3,4%	+33%	2,1%	1,7%	-19%	3,2%	3,1%	-2%

TABEAU 3 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION MODALE DE 2005 À 2014

Entre 2005 et 2014, l'utilisation de la voiture (y compris en covoiturage) et de la moto a diminué de 4,9% (de 73,2% à 69,7%). Cette diminution profite à la fois aux transports publics dont l'utilisation passe de 15,4% à 17,7% (augmentation de 15,3%) et au vélo dont l'utilisation passe de 7,8% à 9,5% (augmentation de 21,3%).

La répartition modale a surtout évolué à Bruxelles, où la part de la voiture a diminué de 16% en 9 ans. Dans le même temps, l'utilisation des transports publics a augmenté de 12,5% et surtout, celle du vélo a fait plus que doubler, passant de 1,2% à 3%.

Le **covoiturage**, quant à lui a connu une chute de 35%.

La répartition modale diffère énormément selon que le lieu de travail se situe dans une zone urbaine à forte densité de population ou pas. Ainsi, dans les principales villes de Belgique, la part de la voiture individuelle n'est que de 53,4%, contre 76,1% dans les zones moins densément peuplées.

Le facteur qui influence le plus la façon dont les gens se déplacent pour se rendre à leur lieu de travail est l'**accessibilité aux transports en commun**. Sur les 3.000 unités d'établissement les moins bien accessibles en transports en commun, la part de ceux-ci dépasse à peine les 2%, alors que la part des voitures et motos (y compris covoiturage) atteint 84,4%. À contrario, sur les 471 unités les mieux situées, dans le centre de Bruxelles, les transports en commun sont utilisés par plus de 70% des travailleurs, et la voiture par moins de 25% d'entre eux.

Le **télétravail** a également de plus en plus de succès. La possibilité de télétravailler est désormais proposée par 18% des unités d'établissement, qui occupent 33% des travailleurs concernés par le diagnostic fédéral. Ce pourcentage monte à 43% des unités (64% des travailleurs) à Bruxelles. En prenant en compte le nombre réel de personnes qui télétravaillent, cette pratique permet d'éviter 1,9% des déplacements domicile-travail et jusqu'à 3,8% à Bruxelles.

Voir le rapport en entier : http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile_travail

Plus d'info :

- [La mobilité de demain est déjà là](#)
- [À vélo en ville](#)
- [Carsharing à Bruxelles : l'embaras du choix](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

<https://ecoconso.be/content/trajet-domicile-travail-la-voiture-reste-en-tete-mais-perd-du-terrain>